

EDUCATION PHYSIQUE

Voici quelques points bien précis des règles à respecter lors des leçons d'éducation physique :

Valeurs / téléphones : Il est recommandé de déposer ses valeurs dans une caisse à l'entrée. En revanche, il est obligatoire d'y déposer son téléphone portable. Cette caisse est gardée sous clé par les MEPS durant les leçons.

Tenue vestimentaire : chaque élève vient avec ses affaires de gym (**tenue différente pour l'école et le sport !**) et se change dans les vestiaires.

- T-shirt à manches courtes,
- bas de survêtement ou un short,
- des **chaussures de sport pour la salle** (semelles claires, ne faisant pas de traces), **chaussettes, mêmes antidérapantes, non autorisées !**
- **une paire de baskets différentes pour l'extérieur** : celles-ci pourraient servir à d'autres usages (d'août à octobre et d'avril à juillet).

Si l'élève n'a pas ses affaires de gym, il sera sanctionné par un oubli et il devra participer à la leçon.

Trajets (MC - Omnisports) : les trajets se font à pied uniquement (pas de vélo, trottinette, planche à roulettes, ... ni même en les poussant). Les élèves ne s'arrêtent pas sur le chemin et empruntent le trajet balisé uniquement.

Agenda : **les élèves apportent leur agenda à chaque leçon d'éducation physique.**

Joutes : la participation aux joutes est obligatoire sous réserve d'un certificat médical.

Chewing-gum : tout comme dans le cadre scolaire en général, la mastication de chewing-gum est interdite. De plus, cette dernière est dangereuse lors d'efforts physiques (risque de suffocation), raison pour laquelle elle n'est pas autorisée lors des leçons.

Arrivée tardive : en début d'année scolaire, le Conseil de direction fixe les heures d'arrivée en salle (compte tenu du déplacement). Il sera ainsi simple de respecter l'horaire ainsi que les heures de sortie du bâtiment.

Dispense : les dispenses médicales de plus d'une semaine doivent être transmises aux doyens pour décision et suites à donner.

Douche : la douche fait partie intégrante de la leçon de gym. Elle est notamment obligatoire après les périodes doubles. Pour cette raison, les enseignants arrêtent leur leçon en avance pour permettre aux élèves de se doucher. Même si le maître de sport ne peut pas contrôler que chaque élève se douche, nous vous remercions d'encourager cet acte d'hygiène basique !

Problème de santé : afin que les leçons d'éducation physique se passent de façon harmonieuse, **nous vous demandons de nous signaler tout problème de santé de votre enfant (allergie, asthme, problème cardiaque, ou autres).**

Merci de prendre bonne note de ce qui précède.

Les MEPS de l'ES Orbe et environs